



METADONNEES

TITRE	Nbre_benef_aide_sociale_hebergement_PA_Comm76_2018
DESCRIPTION	<p>Ce fichier présente le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes âgées (PA) payés au titre de l'année 2018 par commune du domicile de secours dans le Département de la Seine-Maritime.</p> <p>Pour éviter un maintien à domicile contraint par des raisons financières, l'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, voir glossaire), en unités de soins de longue durée (USLD, voir glossaire), en résidence autonomie (voir glossaire) ou chez un accueillant familial (voir glossaire).</p> <p>Elle peut être demandée auprès du conseil départemental par les personnes âgées hébergées en établissement ou en accueil familial. Si l'aide est accordée, le conseil départemental paie la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne, voire de ses obligés alimentaires.</p>
THEME DU JEU DE DONNEES	Sanitaire et social
SOURCE DU JEU DE DONNEES	Département de la Seine-Maritime
MAILLE SPATIALE	Commune du domicile de secours (voir glossaire)
COUVERTURE SPATIALE	Département de la Seine-Maritime
DATE DE CREATION	2020-01-24
DEBUT DE LA PLAGE TEMPORELLE	2018-01-01
FIN DE LA PLAGE TEMPORELLE	2018-12-31
FREQUENCE DE MISE A JOUR	Annuelle
OBJET DE LA MISE A JOUR	
DATE DE MISE A JOUR	2020-01-24
MOTS CLEFS	Personnes âgées, Communes
NOM DE LA COLLECTIVITE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA COLLECTIVITE	22760540900019
NOM DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	22760540900019
LICENCE DU FICHER	Licence ouverte version 2.0 https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf
FORMAT DU FICHER	xlsx
LIEN VERS LE FICHER	
NOMBRE DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	5
INTITULE DE LA RESSOURCE 1	<p>Le site internet Data DREES est le site officiel de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), qui est une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux.</p> <p>Il propose notamment, sous l'onglet rapports publics/aide et action sociale/Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale, des informations sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement, par</p>

	département et par type d'hébergement, entre 1996 et 2018.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	Fichiers excel téléchargeables
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	http://www.data.drees.sante.gouv.fr/
INTITULE DE LA RESSOURCE 2	Site Service-public.fr Le site internet « Service public » est le site officiel de l'administration française, le portail unique de renseignement administratif et d'accès aux services en ligne, réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales. Il propose notamment des explications générales sur l'aide sociale à l'hébergement (ASH) d'une personne âgée et un moteur de recherche permettant d'identifier les interlocuteurs locaux des démarches.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	Site internet
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2444
INTITULE DE LA RESSOURCE 3	Site Pour les personnes âgées.gouv.fr Le site « pour les personnes âgées » est le portail national d'information et d'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs proches mis en place par le gouvernement. Il propose notamment un annuaire des établissements d'accueil des personnes âgées.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	Site internet
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite
INTITULE DE LA RESSOURCE 4	Site du Département de la Seine-Maritime Le site « Seine-Maritime.fr » est le site officiel du Département de la Seine-Maritime. Il propose notamment des pages dédiées aux aides aux personnes âgées.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 4	Site internet
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 4	https://www.seinemaritime.fr/vos-services/personnes-agees-1/beneficier-daides.html
INTITULE DE LA RESSOURCE 5	Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 5	Fichier pdf
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 5	https://www.seinemaritime.fr/docs/3_rdas-good-modifie.pdf
NOMBRE D'ENTITES	394

Dictionnaire des données

CHAMPS	ALIAS	DESCRIPTION	FORMAT_D ONNEES	LONGU EUR_CH AMPS	TYPE_D ONNEES	DESSCRIPTIO N_TRAITEME NT
CODE_INSE E_domicile_de_secours	Code INSEE	Code INSEE de la commune où le secours est versé (voir glossaire)	Texte	5	BRUTE	NC
COMMUNE _domicile_d e_secours	Commune	Nom de la commune où le secours est versé (voir glossaire)	Texte	150	BRUTE	NC
Nb_benef_	Nb	Nombre de bénéficiaires de l'aide	ALPHANUM	6	BRUTE	NC

2018	Benef 2018	sociale à l'hébergement des personnes âgées payés en 2018	ERIQUE			
Nb_benef_2018_Secret	Bénéficiaires 2018 anonymisés	Bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées PCH en 2018 dont le nombre est occulté en raison du secret statistique (S = moins de 5 bénéficiaires dans la commune)	Texte	1	Traitée	Anonymisée
Latitude	Latitude	Latitude de la commune Source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/bas-e-officielle-des-codes-postaux/	Alphanumérique	15	BRUTE	NC
Longitude	Longitude	Longitude de la commune Source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/bas-e-officielle-des-codes-postaux/	Alphanumérique	15	BRUTE	NC

Glossaire

Accueil familial

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement. L'accueil familial constitue une alternative à l'hébergement en établissement.

L'accueil familial est proposé par des accueillants familiaux agréés par le conseil départemental. L'accueillant familial peut être une personne seule ou un couple.

Domicile de secours

Le domicile de secours est la commune où l'aide est versée au bénéficiaire.

La détermination du domicile de secours est régie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), en ses articles L.122-1 à L.122-5.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Résidence autonomie

C'est la nouvelle appellation du foyer logement. Il s'agit d'un établissement médico-social (EHPA) réservé aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple.

Unités de soins de longue durée (USLD)

Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans. Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD.